

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 23 janvier 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Philippe RIMAUD, M. Bernard BEAUPRAT, Mme Ghislaine DURON, M. Philippe PROTHAIS, M. Bernard RAVAT, M. Fabrice REYNAUD, M. Francis STROHNER.

Absents excusés : Mme Corine RIEHS, M. Jean-Jacques BIROT

Absentes : Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Christelle DE PUGA

Secrétaire de séance : M. Bernard BEAUPRAT

Ouverture de la séance : 20 h 36

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE AUPRES DE LA CDC CONVERGENCE DE GARONNE POUR MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande auprès de la CDC Convergence Garonne en vue d'engager une procédure de modification du PLU d'Arbanats pour :

- Ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser (2Aux) de moins de neuf ans (parcelles d'entrée de Bourg côté Portets).
- Corriger une erreur manifeste d'appréciation : parcelles bâties en habitation classées par erreur en zone UX et qui doivent être rattachées à la zone UB contigüe. (parcelles situées chemin de Biot).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la demande auprès de la CDC Convergence Garonne en vue d'engager une procédure de modification du PLU d'Arbanats pour les motifs évoqués ci-dessus.

MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

M. le Maire expose aux membres présents que suite à la délibération n°2014-9 en date du 28 octobre 2014 relative à la fixation des taux des indemnités de fonction des élus fait référence expressément à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015, Il est proposé de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité,

POUR INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à un projet de lotissement déposé par un promoteur, trois riverains ont déposé un recours au tribunal administratif et fait savoir qu'un avocat a été engagé pour défendre la commune.

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à une saturation des réseaux internet et un débit très mauvais, des travaux de remplacement des câbles téléphoniques par la fibre optique seront réalisés progressivement par Orange sous contrôle de Gironde Numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 MARS 2018

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 23 février 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Philippe RIMAUD, M. Bernard BEAUPRAT, M. Philippe PROTHAIS, Mme Corine RIEHS, M. Fabrice REYNAUD, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER

Absentes excusées : Mme Ghislaine DURON, Mme Béatrice ALLEMAND

Absente : Mme Christelle DE PUGA

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour une indemnisation du locataire communal (4 place Carayon Latour) pour problème de chaudière.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Aline TEYCHENEY, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion de l'année 2017 dressé par Monsieur le Trésorier est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel DUBOURG, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat 2017 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **515 336,11 €**
- Section d'investissement : excédent de **91 048,47€**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultats 2017.

MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS.

M. le Maire expose aux membres présents que suite à la délibération n°2014-9 en date du 28 octobre 2014 relative à la fixation des taux des indemnités de fonction des élus fait référence expressément à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015, Il est proposé de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité.

REPARTITION PRODUIT CONCESSIONS CIMETIERE.

Monsieur le Maire explique aux membres présents les dispositions de l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières pour la répartition du produit des concessions de cimetières entre les Communes (2/3) et les CCAS (1/3). Suite à la loi du 21 février 1996, la Commune peut librement décider des modalités de répartition du produit perçu à l'occasion de l'octroi de concessions de cimetières. Il propose de verser l'intégralité du produit des concessions cimetières au profit du seul budget communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

CONVENTION GROUPEMENT ACHAT MATERIELS INFORMATIQUE ECOLE

Monsieur le Maire explique aux membres présents que par mesure d'économie une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'école primaire doit être signée avec Gironde Numérique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer les documents.

REPARTITION SIEGES CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire explique aux membres présents que le périmètre de la CDC Convergence de Garonne a été élargi suite à une intégration des communes de Cardan et d'Escoussans. Une répartition des 43 sièges doit être faite équitablement au sein de la CDC Convergence de Garonne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, retient à l'unanimité la répartition par droit commun des sièges à la CDC.

SUPPRESSION POSTES SUITE AVANCEMENT DE GRADE 2017

Monsieur le Maire explique que suite à des avancements de grades prononcés au 1^{er} décembre 2017, il convient d'effectuer la suppression au tableau des effectifs de la commune :

- d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (34/35^{ème})

La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} décembre 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

INDEMNISATION LOCATAIRE COMMUNAL (4 PLACE CARAYON LATOUR) PROBLEME

CHAUDIERE

Monsieur le Maire explique que des dysfonctionnements de la chaudière du logement communal situé au 4 place Carayon Latour ont occasionné une consommation supplémentaire de fluides (eau et gaz). Il propose alors de verser au locataire dudit logement une indemnité forfaitaire de 50 € pour compenser les frais supplémentaires de fluides (eau et gaz)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 AVRIL 2018

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 30 mars 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Philippe RIMAUD, M Bernard BEAUPRAT, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Christelle DE PUGA, Mme Corine RIEHS, M. Fabrice REYNAUD, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER

Absents excusés : M. Jean-Jacques BIROT procuration à M. Daniel DUBOURG
M. Philippe PROTHAIS procuration à Mme Aline TEYCHENEY
Mme Ghislaine DURON procuration à M. Philippe RIMAUD

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Ouverture de la séance : 20 h 40

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

EFFACEMENT DE DETTE

Le Maire expose qu'un contribuable avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur de 1500,87 € correspondant à des factures de cantine et/ou garderie scolaires pour la période 2014/2017. Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer cette dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 1500,87 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire donne lecture des éléments reçus de la Direction Générale des Impôts sur l'imprimé 1259 COM concernant les taux d'imposition pour l'année 2018. Après analyse de cet état, il ressort que si l'on applique les taux de 2017 sur les bases notifiées en 2018, le produit assuré serait de 323 447 € auquel il faut ajouter 8771 € correspondant aux allocations compensatrices. Après étude des prévisions budgétaires 2018, il s'avère que cette somme est suffisante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes pour l'année 2018, et de reconduire ceux de l'année 2017 soit :

- **Taxe d'habitation : 10,69 %**
- **Foncier bâti : 22,02 %**
- **Foncier non bâti : 50,10 %**

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention aux associations suivantes pour l'année 2018 :

- 1) Une enveloppe de **4 050 €** de subventions pour les associations communales. La répartition entre les différentes associations se fera en fonction des demandes et des documents financiers fournis par ces dernières.
- 2) Une subvention de **915 €** à l'Association Syndicale Autorisée des Palus d'Arbanats.
- 3) Une subvention de **90 €** à la Prévention Routière.
- 4) Une subvention de **100 €** à l'association GDSA.33 (destruction des nids de frelons asiatiques)
- 5) Une subvention de **100 €** au secours de Catholique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition.

SUBVENTION CCAS

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter pour 2018 une subvention de 3277,44 € au Centre Communal d'Actions Sociales d'Arbanats.

VOTE BUDGET 2018

Après présentation du Budget Unique de l'exercice 2018, le conseil municipal approuve ce dernier, à l'unanimité pour les montants suivants :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 183 032,00 €
 - La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 610 499,00 €
- Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de 1 793 531,00 €**

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT PARKING ET RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à l'aménagement de la rue des écoles et de son parking pour une meilleure circulation et sécurité des usagers. Il indique qu'une étude a estimé le coût des travaux de ce projet à 207 190 HT et que le Conseil Départemental peut aider à financer cette opération à hauteur de 40 % (pour un plafond de travaux de 20 000 € HT). Il propose alors de faire appel au cabinet d'ingénierie « Azimut Ingénierie » pour la maîtrise d'œuvre avec un taux de rémunération à 4,10%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- choisir le cabinet d'ingénierie « Azimut Ingénierie » pour la maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement du parking et de la rue des écoles avec un taux de rémunération à 4,10%,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde pour financer ces travaux.

CONVENTION CDC CONVERGENCE GARONNE POUR REMBOURSEMENT TRAVAUX RUE DES ECOLES (VOIE DELEGUEE)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement du parking et de la rue des écoles une convention devra être passée avec la CDC Convergence Garonne pour avoir l'accord de la CDC Convergence Garonne d'effectuer les travaux prévus sur la voie qui lui a été transférée (rue des écoles), permettre à la commune d'Arbanats de financer en totalité cet aménagement puis, après la réalisation des travaux, de demander à la CDC Convergence Garonne de lui reverser le montant correspondant aux travaux relevant de sa compétence, à savoir :

- La totalité des travaux effectués sur la rue des écoles (voie déléguée à la CDC Convergence Garonne)
- Les travaux effectués sur une largeur de trottoir ou d'accotement de 1,50 m de large de chaque côté de la voie en ce qui concerne la partie partagée entre la rue et le parking de l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer, dans le cadre des travaux d'aménagement du parking et de la rue des écoles, une convention avec la CDC Convergence Garonne et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents se rapportant à cette décision.

RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT DU CDG33

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative (à hauteur de 5% de ce coût salarial) ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 3 mai 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, M. Jean-Jacques BIROT, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Philippe PROTHAIS, M. Bernard BEAUPRAT, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Christelle DE PUGA, Mme Corine RIEHS, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER

Absents excusés : Mme Ghislaine DURON (procuration à M. Daniel DUBOURG) / M. Philippe RIMAUD (procuration à Mme Aline TEYCHENEY) / M. Fabrice REYNAUD (procuration à Mme Béatrice ALLEMAND)

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Ouverture de la séance : 20 h 40

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

FDAEC 2018

M le Maire propose d'utiliser le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) 2018 d'un montant de **13 148 €** pour l'achat et la pose d'un revêtement synthétique pour l'aire de jeux à l'école maternelle (6 945,00 € HT soit 8 334,00 € TTC) et pour l'achat de matériel informatique pour l'école (15 898,00 € HT soit 20 193,31 € TTC).

Le coût total de ces opérations s'élevant à 22 843 € HT soit 28 527,31 € TTC l'autofinancement sera de 15 379,31 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition à l'unanimité.

CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – SECURISATION RD214

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les travaux d'aménagement de sécurité de la RD214 devraient débiter courant 2018. Il précise que l'estimation de l'ensemble des travaux à réaliser, financés en totalité par la commune, s'élève à 38 482 € H.T et qu'une convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de ces aménagements de sécurité doit être passée avec le Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention avec le Conseil Départemental et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette convention.

DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT PARKING ET RUE DES ECOLES

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des écoles et de son parking, Monsieur le Maire indique le nouveau coût estimatif de l'opération qui s'élève à 237 275 € HT (165 015 € HT à la charge de la commune et 72 260 € HT reversement CDC Convergence Garonne). Il précise que le Conseil Départemental peut aider à financer cette opération à hauteur de 40 % (pour un plafond de travaux de 20 000 € HT).

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental : 8 000,00 €,
 - Reversement CDC Convergence Garo 86 712,00 €,
 - Autofinancement : 201 691,92 €,
- soit un total de : 296 403,92 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION SDEEG – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire indique qu'un devis de 14 764,12 € HT (18 750 € TTC) a été transmis par le SDEEG pour la pose de luminaires sur le parking de l'école et qu'une aide financière au titre du 20 % de l'éclairage public peut être sollicitée auprès du SDEEG.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer le devis de 14 764,12 € HT (18 750 € TTC) et de solliciter auprès du SDEEG une aide financière au titre du 20 % de l'éclairage public

CONVENTION SDEEG – TRANSFERT TEMPORAIRE MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX EFFACEMENT RESEAUX TELECOMMUNICATIONS RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer une convention avec le SDEEG pour le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux d'effacement des réseaux de télécommunications rue des écoles.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention proposée le SDEEG et en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION ORANGE MISE EN SOUTERRAIN RESEAUX TELECOMMUNICATIONS RUE DES ECOLES

Dans le cadre de la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE, rue des écoles, Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer une convention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention proposée et en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec ORANGE et tous les documents se rapportant à cette décision.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES NUMERIQUES – GIRONDE NUMERIQUE

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Par délibération du 16 octobre 2017 la Commune d'Arbanats a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatifs proposés par Gironde Numérique.

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016.

La Commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué à la protection des données mutualisées de la Commune d'Arbanats
- Désigner Madame Sophie DUPOUY en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune d'Arbanats.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions.

OUVERTURE POSTES : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE - ATSEM PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité la **création** au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- **d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de - 1^{ere} classe à temps complet,**
- **d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ere} classe à temps non complet (34,5/35^{eme}),**
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 19 juin 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Philippe RIMAUD, M. Philippe PROTHAIS, M Bernard BEAUPRAT, Mme Ghislaine DURON, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER

Absents excusés : M. Fabrice REYNAUD (procuration à M. Daniel DUBOURG) / M. Jean-Jacques BIROT (procuration à Mme Aline TEYCHENEY) / Mme Béatrice ALLEMAND (procuration à M. Daniel DUBOURG).

Absentes : Mme Christelle DE PUGA, Mme Corine RIEHS.

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

CHOIX ENTREPRISE ET COUT REALISATION TRAVAUX AMENAGEMENT PARKING ET RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mai 2018 relative au coût prévisionnel des travaux pour l'aménagement du parking et de la rue des écoles estimé à 237 275 € HT (165 015 € HT partie communale et 72 260 € HT partie CDC Convergence Garonne) soit un total TTC de 284 730 € HT et précise qu'un avis d'appel public à la concurrence a été passé. Après analyse des offres Monsieur le Maire propose de retenir, pour l'ensemble de ces travaux, l'entreprise **ATLANTIC ROUTE pour un coût total de réalisation de 230 000 € HT soit 276 000 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE** cette proposition.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LA BOULE ARBANATAISE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « La Boule Arbanataise » pour l'aider à financer le concert de fin de journée prévu lors du tournoi de pétanque du 14 juillet 2018.

RENOUVELLEMENT CONVENTION INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS - SDEEG

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 03 mars 2015 par laquelle la commune d'Arbanats a signé avec le SDEEG une convention pour l'instruction de certains actes d'urbanisme. Il explique qu'il convient de renouveler cette convention. **Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention proposée le SDEEG et en avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre le SDEEG et la commune, portant modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction de certains actes du droit des sols.

ENQUETE PUBLIQUE FABRIMACO / SAINT MICHEL DE RIEUFRET

Monsieur le Maire présente le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 4 juin 2018 suite à la demande d'autorisation présentée par la Société FABRIMACO d'exploiter une carrière de sables et de graviers et de défrichement aux lieux-dits « Guillot Sud » et « Guillot Nord » à Saint Michel de Rieufret. Puis conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, il invite le conseil municipal à donner son avis sur ce projet. **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : EMET** un avis favorable

ADHESION AU SERVICE DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DU CDG 33

Le Maire informe l'assemblée : La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020.

La médiation est un dispositif novateur qui peut être définie comme tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. Ce mode de règlement alternatif des conflits est un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice : 1) des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ; 2) des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse. En outre, la durée moyenne d'une médiation ne dépasse pas 3 mois, ce qui est très court par rapport aux délais de jugement moyens qui sont constatés devant les tribunaux administratifs, sans compter l'éventualité d'un appel et d'un pourvoi en cassation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE

- D'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre par la loi du 18 novembre 2016 susvisée

ECHANGE PARTIES PARCELLES A902 / A477

Afin de pouvoir créer une entrée pour les voitures et poser un portail, un particulier, domicilié à Arbanats, souhaiterait acquérir une partie de la parcelle communale A 902 pour environ 60 cm de large sur 15 m de long et céder en échange une partie de sa parcelle A 477. **L'échange se fera mètre pour mètre. Le particulier accepte que tous les frais afférents à cette affaire soient à sa charge, aucun frais ne sera à la charge de la commune. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : ACCEPTE** cet échange.

OUVERTURE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2 EME CLASSE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal DECIDE la création au tableau des effectifs de la commune d'un **poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (18h30/35^{ème})**, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés, à compter du **03 septembre 2018** ;

TRANSFERT AU SDEEG DE LA GIRONDE DU SERVICE PUBLIC DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI).

L'article L.2213-32 du CGCT, place sous l'autorité, du maire **La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**, qui comprend la **police administrative spéciale**, et le **Service Public de la DECI** distinct du service public de l'eau potable. La DECI a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Afin d'offrir une meilleure sécurité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence du Service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie tant au niveau des travaux que des contrôles sur les Points d'Eau d'Incendie (PEI). L'organisation interne du Syndicat (Bureau d'Etudes, Techniciens ...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain. Quant à la commune, elle conserve la **police administrative spéciale**, la maîtrise des aspects budgétaires, la programmation des contrôles et le choix du matériel des PEI.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide du transfert du Service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie au SDEEG pendant une durée de 6 ans, à partir du 1^{er} juillet 2018, en vue d'exercer les prérogatives suivantes :

- La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les PEI déclarés dans la DECI, comprenant notamment les créations de PEI, les renouvellements, rénovations, mises en conformité,
- La maîtrise d'œuvre des travaux réalisés sur les PEI et sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- L'organisation et le contrôle annuel des PEI déclarés dans la DECI,
- L'organisation et le contrôle débit-pression des PEI déclarés dans la DECI en tenant compte de la spécificité de cette année eu égard au fait que le SDIS propose la gratuité de cette mission pour 2018,
- La maintenance curative et corrective des PEI déclarés dans la DECI,
- L'aide à l'élaboration du schéma communal de la DECI,
- La gestion et cartographie du patrimoine des PEI déclarés dans la DECI.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que les propriétaires de la pâtisserie située en bordure de la RD 1113 prendront à leur charge les frais pour le branchement d'un compteur électrique sur le réseau public.
- Le conseil municipal souhaite la mise en place de panneaux de stationnement règlementés devant un commerce situé sur la RD 1113 afin que celui-ci ne soit plus pénalisé par des stationnements abusifs.
- Dans le cadre du P.L.U.I, la CDC organise le 6 juillet toute la journée, un tour du territoire. M. Philippe PROTHAIS sera présent à cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 18 septembre 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, M Bernard BEAUPRAT, Mme Béatrice ALLEMAND, M. Philippe PROTHAIS, Mme Christelle DE PUGA, Mme Corine RIEHS, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER

Absents excusés : Mme Martine LASSERRE procuration à M Bernard BEAUPRAT
M. Jean-Jacques BIROT procuration à Mme Aline TEYCHENEY

Absents : M. Fabrice REYNAUD, Mme Ghislaine DURON

Secrétaire de séance : M. Philippe PROTHAIS

Ouverture de la séance : 20 h 35

Mme Béatrice ALLEMAND souhaite qu'une rectification soit faite concernant le dernier compte rendu. En effet, elle précise qu'elle a donné procuration à Mme Aline TEYCHENEY lors du conseil municipal du 26 juin 2018 et non à M Daniel DUBOURG. Rectification apportée, le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour : l'adhésion à Gironde Ressources et un projet locatif pour le logement communal 14 place Carayon Latour.

1) Subvention exceptionnelle « Ecole en fêtes »-kermesse 2018

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de l'organisation de la kermesse de l'école 2018, l'association « Ecole en fête » a du faire venir un camion réfrigérant. Il propose alors de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 250€ pour l'aider à financer les frais correspondants à la venue dudit camion. **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE cette proposition.**

2) Vente/achat d'une partie des parcelles A902 et A477

Monsieur le Maire précise que ce point du jour est annulé et reporté à une date ultérieure.

3) Virement de crédits - décision modificative n°1 – divers école maternelle

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2184	113	Mobilier	6 000 €
21	2135	113	Installations générales, agencements, aménagements	7 000 €
21	2183	113	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000 €
21	2188	113	Autres immobilisations corporelles	1 000 €
Total				17 000 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	121	Installations générales, agencements, aménagements	- 17 000 €
Total				-17 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ce virement à l'unanimité.

4) Virement de crédits - décision modificative n°2 – travaux rue des écoles

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
204	2041582	ONA	Autres groupements – Bâtiments et installations	28 000 €
Total				28 000 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	124	Installations, matériel et outillage technique	-28 000 €
Total				-28 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ce virement à l'unanimité.

5) Virement de crédits - décision modificative n°3 – achat véhicule service technique

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21571	105	Matériel roulant	8 000 €
Total				8 000 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	121	Installations générales, agencements, aménagements	-8 000 €
Total				-8 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ce virement à l'unanimité.

6) Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24h15)

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 29 août 2018, le conseil municipal décide la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24h15). La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 03 septembre 2018.

7) Présentation des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public et de gestion des déchets ménagers ainsi que sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public et de gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

8) Adhésion « Gironde ressources »

Monsieur le Maire propose d'adhérer à « Gironde ressources » afin de pouvoir bénéficier d'une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le conseil municipal accepte cette adhésion, approuve le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale et désigne Monsieur le Maire ainsi que sa suppléante Mme Aline TEYCHENEY pour siéger à l'assemblée Générale de « Gironde ressources ».

9) Projet locatif logement communal 14 place Carayon Latour

Monsieur le Maire présente le projet locatif transmis par l'agence immobilière « Immobilier des deux rives » située à Virelade, concernant le logement communal 14 place Carayon Latour :

↳ Expertises obligatoires : 350 € TTC,

↳ Montage et suivi du dossier pour la recherche et le choix d'un locataire : 6,5 % TTC du loyer annuel soit 639,60 € TTC pour un loyer de 820 € (un seul paiement à la mise en place du locataire / paiement à chaque nouveau bail / valable la durée du bail),

↳ Contrat annuel frais de gestion agence : 150 € TTC.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce projet locatif

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2018

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 19 octobre 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG (ne prend pas part au vote), Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Christelle DE PUGA, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Philippe PROTHAIS M. Bernard RAVAT, M. Fabrice REYNAUD (ne prend pas part au vote)

Secrétaire de séance : Mme Corine RIEHS

Ouverture de la séance : 20 h 32

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) **Désignation membre pour signature d'un permis d'aménager**

Monsieur le Maire fait un rappel des faits : suite au recours contre le Permis d'aménager PA 033 007 17 P 0001, la société RANCHERE a déposé un nouveau permis d'aménager, PA 033 007 18 P 0001, qui tient compte des 10 % de logements sociaux demandés par le PLU.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est intéressé à titre personnel dans le cadre de ce permis d'aménager qui fait l'objet d'un nouveau recours contentieux notamment pour l'illégalité de la signature l'accordant.

En effet, l'arrêté de décision dudit permis d'aménager a été signé par Mme Martine LASSERRE, qui a délégué de signature générale mais qui dans ce cas précis n'avait pas compétence pour une telle signature.

M le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

Il précise que les frais d'avocat liés à ce recours seront à la charge de la commune et en partie remboursés par l'assurance de la collectivité.

M Daniel DUBOURG et M Fabrice REYNAUD quittent la salle au moment du vote et ne prennent pas part au vote.

Mme Martine LASSERRE est proposée pour prendre la décision relative à la délivrance du permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à :

5 voix pour – 6 voix contre – 1 abstention de ne pas désigner **Mme Martine LASSERRE**, pour prendre la décision relative au permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

Mme Martine LASSERRE n'est donc pas autorisée à signer l'arrêté de décision concernant le permis d'aménager n° 033 007 18 P 0001.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 02 novembre 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Philippe PROTHAIS M. Bernard RAVAT,

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Absent excusé : M. Fabrice REYNAUD procuration à Mme Béatrice ALLEMAND

Absente : Mme Christelle DE PUGA

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

CHOIX ENTREPRISE ET COUT DE REALISATION SECURISATION RD 214

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mai 2018 relative au coût prévisionnel des travaux pour la sécurisation de la RD 214 (avenue Maurice la Châtre et avenue des Araires) estimé à 38 482 € HT soit un total TTC de 46 178,40 € et précise qu'un appel d'offre a été passé. Il explique qu'une option pour la pose de bordures le long de l'avenue des Araires a été ajoutée lors de l'appel d'offre et propose aux membres présents d'inclure le montant correspondant dans le coût de réalisation final. Après analyse des offres Monsieur le Maire propose de retenir, pour l'ensemble de ces travaux, l'entreprise suivante : **EIFFAGE pour un coût total de réalisation de 49 929 € HT (7 458 € HT pour l'avenue Maurice la Châtre et 42 471 € HT pour l'avenue des Araires) soit 59 914,80 € TTC. Le conseil municipal, après avoir délibéré, 9 POUR et 3 abstentions, approuve cette proposition.**

DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL SECURISATION RD 214

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mai 2018 indiquant que dans le cadre de la sécurisation de la RD 214 une convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de ces aménagements de sécurité doit être passée avec le Conseil Départemental et précise que cette convention a été signée le 18 octobre 2018 par le Conseil départemental. Il explique également que le Conseil départemental peut aider à financer cette opération à hauteur de 40 % x le coefficient de solidarité (pour un plafond de travaux de 20 000 € HT) uniquement pour les aménagements de sécurité.

↳ Concernant l'**avenue des Araires** le coût de réalisation total est de 42 471 € HT soit 50 965,20 € TTC avec un montant d'environ 20 311 € HT uniquement pour les aménagements de sécurité. **Le plan de financement s'établit comme suit :**

- Subvention du Conseil Départemental	8 160,00€
- Autofinancement	42 805,20€
Total	50 965,20€

↳ Concernant l'**av. Maurice la Châtre** le coût de réalisation total est de 7 458 € HT soit 8 949,60 € TTC avec un montant d'environ 5 908 € HT uniquement pour les aménagements de sécurité. **Le plan de financement s'établit comme suit :**

- Subvention du Conseil Départemental	2 410,46€
- Autofinancement	6 539,14€
Total	8 949,60€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour financer les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 214 **Avenue des Araires** et **Avenue Maurice la Châtre**.

LOYER LOGEMENT COMMUNAL 14 PLACE CARAYON LATOUR

Monsieur le Maire explique que les locataires du logement communal sis 14 place Carayon Latour ont donné leur préavis de départ pour le 19 décembre 2018 et rappelle la délibération du 25/09/2018 par laquelle ce logement a été donné en gérance à l'agence immobilière « Immobilier des deux rives » située à Virelade.

Le loyer actuel dudit logement est de 817,05 € avec le contrat d'entretien de la chaudière à la charge du locataire.

Monsieur le Maire propose de fixer à compter du 19/12/2018 le loyer à 825 € avec le contrat d'entretien de la chaudière à la charge de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

MODIFICATION STATUTS CDC CONVERGENCE GARONNE

En application des dispositions de la loi NOTRe, la Communauté de communes a modifié ses compétences optionnelles. Il y a donc lieu de réécrire les statuts de la CDC afin de d'harmoniser les compétences à intérêt communautaire ainsi que les compétences facultatives ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Convergence Garonne.

DECISION MODIFICATIVE (REVERSEMENT SDEEG DEFICIT INVESTISSEMENT SUITE DISSOLUTION SIEAV)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
10	1068	OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 616,07 €
Total				22 616,07 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	109	Installations générales, agencements, aménagements	- 22 616,07 €
Total				- 22 616,07 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ce virement à l'unanimité.

VIREMENT SUBVENTION COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 mars 2018 une enveloppe de 4050 € a été votée pour le versement des subventions aux associations communales. Après examen des demandes et des documents fournis par ces dernières, Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 405 € à 9 associations communales. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide d'attribuer la somme de 405 € aux associations communales suivantes :

- Association « Regain des Graves »
- Association « Nemrod »
- Association « Boule Arbanataise »
- Association « école en fête »
- Association « Musique Azimut »
- Association « Arbanagym »
- Association « Foyer multi-loisirs »
- Association « Cyclo Club des Graves »
- Association « A l'Unichoer »

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre en place pour la commission de contrôle de la liste électorale un élu municipal et deux administrés. Une réunion par an est prévue. M. Beauprat est proposé à la candidature.

M. Birot informe qu'une personne désire reprendre le salon de coiffure et propose de faire une réunion ouverte à tous les membres présents pour mettre au point les modalités.

Mme Lasserre informe que le repas des Aînés aura lieu le 15 décembre 2018.

Pour information, dans le cadre du P.L.U.I., la CDC Convergence Garonne préconise de mener un sondage auprès de la population. Ce questionnaire pourra être élaboré par les idées de l'ensemble des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2018

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 27 novembre 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, M. Philippe PROTHAIS M. Bernard RAVAT, M. Fabrice REYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Absente excusée : Mme Corine RIEHS procuration à Mme Christelle DE PUGA

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

REMBOURSEMENT LOGEMENT COMMUNAL

Suite à un problème de tout à l'égout bouché les locataires communaux situés 14 place Carayon Latour ont subi des désagréments et ce durant 3 semaines. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide pour les dédommager de leur rembourser le loyer de décembre qui s'élève à 490,23 €.

DECISIONS MODIFICATIVES TRANSFERT DE RESULTATS SUITE DISSOLUTION SIEAV AU SDEEG

- En fonctionnement : crédits à réduire au 002 (recettes) et au 011 (dépenses) : - 63 801,41 €
- En investissement : crédits à augmenter au 001 (recettes) et à ouvrir en dépenses : 22 616,07 €

ADMISSION EN NON-VALEUR

Un courrier adressé par le Trésorier de Cadillac fait état de titres qui ne peuvent être recouverts pour une somme totale de 325,04 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'admission en non-valeur de ces titres.

AUTORISATION SIGNATURE AVENANT DE RATTACHEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DE LA CDC DES COTEAUX DE GARONNE SUR LE CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE DE LA CDC DE PODENSAC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de rattachement des communes de l'ancienne Communauté de communes des Coteaux de Garonne et de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie au Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes de Podensac renommé en Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes Convergence Garonne.

TARIFS CANTINE 2019

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 seront :

- 2,52 € pour les familles ayant 1 ou 2 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 2,27 € pour les familles ayant 3 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 4,77 € pour les adultes.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE 2019

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 seront :

- de 0 à 400 €/mois	0,54 € la ½ h	- de 851 à 1250 €/ mois	0,63 € la ½ h
- de 401 à 600 €/mois	0,56 € la ½ h	- de 1251 à 1500 €/mois	0,65 € la ½ h
- de 601 à 850 €/mois	0,60 € la ½ h	- > à 1501 €/mois	0,67 € la ½ h

ACHAT MEUBLE CUISINE AMENAGEE LOGEMENT COMMUNAL 14 PLACE CARAYON LATOUR

Les locataires du logement communal situé 14 place Carayon Latour ont aménagé la cuisine à leur frais à leur entrée dans le logement. Ces locataires quittent le logement le 18/12/2018 et ils proposent de revendre leur cuisine aménagée à la commune. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte d'acheter ladite cuisine aménagée pour 300 €.

REPRISE SALON DE COIFFURE

Une personne serait intéressée pour reprendre le salon de coiffure actuellement fermé situé au 10 avenue Saint Hippolyte. Un bail commercial sera établi et le montant du loyer sera fixé à 199 € par mois.

SIGNATURE PERMIS D'AMENAGER N° 033 007 18 P 0001

Monsieur le Maire rappelle

- l'article L422-7 du code de l'urbanisme selon lequel « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».
- qu'il est intéressé à titre personnel dans le cadre du permis d'aménager n° 033 007 18 P 0001.
- que l'arrêté dudit permis d'aménager a été signé par Mme Martine LASSERRE, 4^{ème} adjointe vice-présidente de la commission communale « urbanisme » qui a délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du 3^{ème} adjoint mais qui dans ce cas précis n'aurait pas compétence pour une telle signature.

M le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

M Daniel DUBOURG et M Fabrice REYNAUD quittent la salle au moment du vote et ne prennent pas part au vote.

Mme Martine LASSERRE est proposée pour prendre la décision relative à la délivrance du permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à :

5 voix pour – 7 voix contre – de ne pas désigner Mme Martine LASSERRE, pour prendre la décision relative au permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

Mme Martine LASSERRE n'est donc pas autorisée à signer l'arrêté de décision concernant le permis d'aménager n° 033 007 18 P 0001.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour l'apéritif des vœux du Maire un devis a déjà été reçu et un autre est en attente. Mme Lasserre doit en demander un autre à un traiteur local.
- Dans le cadre de la pose de compteurs Linky sur certains bâtiments communaux, Mme Teycheney propose qu'ENEDIS rencontre les élus. Un RDV sera donc demander à ENEDIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 23.